



ORGANISATION « LAFRIKULTURE »
PROGRAMME « SOURIRE-DES-ORPHELINS »
AIDE POUR VOYAGES INTERNATIONAUX
COORESPONDANCE AU BURUNDI

Référence : DE049X/X/2023/JANUARY

Base de traitement du dossier : Pennsylvanie- Philadelphie USA/ Coordination locale : Kongo-Central, 32- Rue KHONDE, RDC- Afrique, Autorisation de fonctionner : Programme social « Sourire-des-Orphelins » 21/TM/KC/2020 du 23-12-2020 depuis 2017

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Nous soussignés ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE LAFRIKULTURE – travaillant en collaboration partenariale au Burundi avec M./Mme , partenaire humanitaire au code international N° indépendant à ses dossiers au Burundi détaché(e) de l'ONG LAFRIKULTURE à **BUJUMBURA** pour la gestion des dossiers humanitaires de voyages internationaux, dans le cadre de la promotion de l'inter curation, de la lutte contre le chômage, de la promotion du leadership et diversité culturelle, de la valorisation des études aux standards internationaux, de la lutte contre l'immigration clandestine, de la promotion et internationalisation du programme « Sourire-des- Orphelins » attestons avoir reçu le dossier d'enregistrement au programme humanitaire pour le voyage vers **une des destinations 1-..... 2- 3- de Monsieur/Madame** né le à , Au N° d'identité De la pièce d'identité (nature) expirant le / joignable au N° téléphonique +257 à l'e-mail : que nous recommandons à travers cette assistance rapprochée, à bénéficier d'une assistance/ aide pour Obtention du VISA. En cas d'échec dépendamment de l'ONG, les frais de VISA sont remboursés en totalité !

Le (la) candidat(e) est donc enregistré(e) ce2023 à travers nos services partenaires détachés. Son dossier est envoyé à l'e-mail administration@lafrikulture.org avec une preuve de versement financier de\$ USD (en lettres Dollars américains) qui constituent la première tranche; Cette 1^{ère} tranche constituant les frais humanitaires permettra d'introduire les documents dans le programme des orphelins (inscription), d'obtenir un rendez-vous consulaire lorsqu'il le faut, d'émettre des documents LAFRIKULTURE appropriés, d'autoriser le(la) concerné(e) à déposer son dossier auprès des services consulaires de dépôt de dossier, de cotiser annuellement pour les orphelins et d'établir les documents complémentaires à visée consulaire. La Deuxième tranche de\$ USD (En lettres : Dollars américains sera versée dès sortie du VISA, sauf imprévu consulaire (après dépôt du dossier). Cette 2^{ème} tranche constituant les frais de VISA permet généralement aux partenaires techniques d'assister dans le traitement du dossier ; Au total, le montant général à verser est évalué à\$USD (En lettres : Dollars américains). Ce service n'est rendu qu'aux recommandés des partenaires humanitaires de LAFRIKULTURE dans le monde, ou aux membres de l'ONG. Ce document de voyage permettra à l'intéressé(e)

1 LAFRIKULTURE agit dans le monde au profit humanitaire de développement en facilitant de manière légale les déplacements (utiles) à l'étranger des populations africaines. Les fonds exigés sous condition d'engagement, et bien précisés par le site web www.lafrikulture.org dans son sens global permettent en partie d'aider les orphelins démunis dans le monde. Ces actions sont encouragées par des bienfaiteurs et partenaires, autour du programme « Sourire-des-Orphelins ». Ce contrat doit donc être respecté ! Les signatures (1) et (2) restent obligatoires, pour la délivrance de l'accusé de réception de l'ONG LAFRIKULTURE en charge de suivre auprès des instances diplomatiques le traitement du dossier de voyage à l'international.



ORGANISATION « LAFRIKULTURE »
PROGRAMME « SOURIRE-DES-ORPHELINS »
AIDE POUR VOYAGES INTERNATIONAUX
COORESPONDANCE AU BURUNDI

Référence : DE049X/X/2023/JANUARY

de quitter son pays de résidence pour se rendre à l'étranger avec la recommandation HUMANITARIAN AFFAIRS avec comme faveurs humanitaires socio- adaptatives : une assistance à trouver du travail facilement dès son arrivée à destination parallèlement au but de voyage. La possibilité d'obtenir une résidence par des frais supplémentaires n'en reste pas écartée. Ce contrat permet au candidat de transiter dans un pays intermédiaire lorsque le conseil de sécurité de l'ONG le juge nécessaire, dans le cadre de la sécurité holistique du candidat ; considérant les imprévus multisectoriels.

Ainsi, le dossier sera traité pendant une période minimale de 15 jours et maximale de 90 jours sauf imprévu. En cas d'imprévu, le/la concerné(e) sera notifié(e) du changement lié à l'affection; l'ONG (partenaire technique de traitement du dossier) reste donc dépendante des réponses des services consulaires nationaux ou internationaux en fonction de l'itinéraire favorable, et reste accompagnatrice du(de la) candidat(e) auprès des instances diplomatiques en guise d'obtention des documents de voyage.

Cependant, la coopération harmonieuse dans un climat de paix (gage d'avancement dans la procédure de voyage ou facteur de suspension temporaire voire définitive des démarches de voyage du(de la) candidat(e), qui est/devient reconnu(e) par l'ONG à travers une attestation et un ordre de mission humanitaire à se rendre à l'étranger (documents remis 48H avant le départ du(de la) candidat(e) du pays de résidence) entre les services détachés de l'ONG et le(la) candidat(e) est obligatoire. Il est important de noter que ce voyage se fait pour servir l'orphelin en priorité, même si le(la) recommandé(e) a des raisons secondaires de déplacement ! Ainsi, il reste déconseillé d'annuler sa procédure de voyage. En cas d'incompréhension, le recours à la négociation/ dialogue reste le seul chemin de paix et recommandé, approuvé et exigé par les différentes parties. En cas d'annulation de la procédure pour des raisons outrancières d'urgence, les conditions explicitées par la page officielle www.lafrikulture.org/annulation précisent les clauses y afférentes ; Cependant, une procédure de voyage est considérée comme ECHEC lorsque l'ONG le précise de manière officielle par des raisons bien illustrées. L'ONG se décline de toute action, procédure ou engagement non signalé et non approuvé par l'administration (administration@lafrikulture.org www.lafrikulture.org lafrikulture@gmail.com) à travers une correspondance dûment signée, et/ou référenciée et/ou adressée au (à la) concerné(e) en cas de modification quelconque dans la procédure de voyage tôt ou tard. Ce contrat ouvre et offre donc la possibilité au (à la) recommandé(e) de changer de destination, si la procédure de voyage vers la destination de départ n'a pas dépassé les 60% dans le traitement du dossier. Les faveurs socio- adaptatives et humanitaires souhaitées prolongent automatiquement la période de validité/traitement de ce contrat à suivre le dossier avant ou après voyage à l'étranger, dans le but d'aider le bénéficiaire (demande de résidence, suivi d'assurance médicale, assistance hébergement, demande GREEN CARD, Rendez-vous consulaires, etc).

Ainsi, ce document a été délivré pour servir et faire valoir ce que de droit,

Fait à ce/...../2023

2 LAFRIKULTURE agit dans le monde au profit humanitaire de développement en facilitant de manière légale les déplacements (utiles) à l'étranger des populations africaines. Les fonds exigés sous condition d'engagement, et bien précisés par le site web www.lafrikulture.org dans son sens global permettent en partie d'aider les orphelins démunis dans le monde. Ces actions sont encouragées par des bienfaiteurs et partenaires, autour du programme « Sourire-des-Orphelins ». Ce contrat doit donc être respecté ! Les signatures (1) et (2) restent obligatoires, pour la délivrance de l'accusé de réception de l'ONG LAFRIKULTURE en charge de suivre auprès des instances diplomatiques le traitement du dossier de voyage à l'international.



ORGANISATION « LAFRIKULTURE »
PROGRAMME « SOURIRE-DES-ORPHELINS »
AIDE POUR VOYAGES INTERNATIONAUX
COORESPONDANCE AU BURUNDI

Référence : DE049X/X/2023/JANUARY

Signature du candidat(1)

signature du témoin (2)

Signature du partenaire (3)

SOURIRE DES ORPHELINS

3 LAFRIKULTURE agit dans le monde au profit humanitaire de développement en facilitant de manière légale les déplacements (utiles) à l'étranger des populations africaines. Les fonds exigés sous condition d'engagement, et bien précisés par le site web www.lafrikulture.org dans son sens global permettent en partie d'aider les orphelins démunis dans le monde. Ces actions sont encouragées par des bienfaiteurs et partenaires, autour du programme « Sourire-des-Orphelins ». Ce contrat doit donc être respecté ! Les signatures (1) et (2) restent obligatoires, pour la délivrance de l'accusé de réception de l'ONG LAFRIKULTURE en charge de suivre auprès des instances diplomatiques le traitement du dossier de voyage à l'international.